

Département de **Meurthe-et-Moselle**  
Arrondissement de **TOUL**  
Canton de **DOMEVRE EN HAYE**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
19 DECEMBRE 2014**

Date de convocation

5 décembre 2014

Date d'affichage

22 décembre 2014

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 15

Présents :

Votants :

Secrétaire de Séance :

Carine FROMEYER

L'an deux mil quatorze, le dix-neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,  
**Étaient présents :** MM Philippe MORENVILLIER, Frédéric JOORIS, Mmes Sylvie EHRHART, Carine FROMEYER, MM Gérald SABOT, Pierre OUVRY, Hervé HUDZIAK, Mme Emélie BLAISON, M. Thomas EULRIET, M Michel THENOT, Mme Karine GIUDICI, M Denis PICARD.  
**Absents excusés :** M. Joël FERRY (Procuration à Pierre OUVRY) ; Mme Martine VILLA (Procuration à Philippe MORENVILLIER) ; Anne-Christine LALLEMENT. Karine GIUDICI (Michel THENOT)

**Délibération  
N° 75-2014**

**OBJET : DROIT DE PRIORITE SUR LA ZONE  
D'ACTIVITE ECONOMIQUES DE VELAINE-EN-HAYE**

Conformément aux articles L.240-1 à L.240-3 du Code de l'Urbanisme, l'Etat, par l'intermédiaire de la Direction Générale des Finances Publiques – Division Domaine – Service Gestion Domaniale, a notifié en date du 24 novembre 2014 à la Commune de Velaine-en-Haye son intention d'aliéner la Zone d'Activités Economiques (ZAE) de Velaine-en-Haye représentant une contenance globale de 116ha63a84ca pour un montant de 17 764 563 €.

La Commune de Velaine-en-Haye a accusé réception de cette notification le 25 novembre 2014. Aux termes de l'article L. 240-3, la commune dispose d'un délai de deux mois à compter de cette notification pour décider ou non d'acquérir les biens et droits immobiliers attachés à cette vente au prix déclaré. A défaut d'accord sur le prix, la commune peut dans le même délai saisir le juge de l'expropriation en vue de fixer le prix et en informe le vendeur.

Accusé de réception, Ministère de l'Intérieur, de la notification par l'Etat de son intention de vendre la Zone d'Activités Economiques (ZAE) de Velaine-en-Haye, la Communauté de Communes d'Hazelle en Haye a, par délibération en date du 19 septembre 2013, décider de confier à l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL) la réalisation d'une étude d'expertise de la reprise du parc d'activités. Les services de l'Etat, préfecture et direction générale des finances publiques ont été informé de cette démarche d'étude.  
Réception par le préfet : 30/12/2014  
Publication : 13/01/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation.

A cette fin, une convention a été signée avec l'EPFL en date du 25 octobre 2013 et l'étude, confiée au cabinet ID-ACT, a été engagée le 25 juin 2014.



L'objectif général de cette étude était de disposer d'une évaluation précise des conditions juridiques et économique de l'acquisition et l'administration du parc d'activités avec comme objectifs :

- d'opérer une mise à plat de l'ensemble des caractéristiques et données de cet ensemble,
- d'évaluer sommairement l'état des infrastructures et du patrimoine bâti et les besoins de réinvestissement à court et moyen terme,
- d'apprécier l'inscription prospective de ce parc dans le marché de l'immobilier d'entreprise à terme,
- d'établir une approche financière prospective pluri annuelle de cet ensemble,
- de déterminer les options juridiques possibles en termes de portage et de gestion de cet ensemble,

En synthèse, de proposer une stratégie de gestion à terme de cet ensemble.

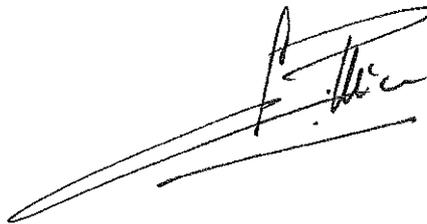
Considérant, que les conclusions de cette étude ne permettent pas en l'état des informations obtenues auprès de l'Office National des Forêts (ONF), gestionnaire du site, et de la Direction des Finances Publiques, de proposer encore, à ce stade, un scénario de reprise viable et que la Communauté de Commune de Hazelle en Haye, par délibération du 4 décembre 2014, a décidé d'utiliser son droit de délai proposé pour étudier le prix de vente proposé par l'Etat en vue d'un possible achat.

Il est proposé au conseil municipal :

- de ne pas exercer le droit de priorité de la Commune de Velaine-en-Haye sur la zone d'activités économiques de Velaine-en-Haye.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document découlant de cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à signer tout document découlant de cette décision.

Pour copie conforme  
Le Maire,  
Ph. MORENVILLIER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20141219-75-2014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/12/2014

Publication : 13/01/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



Département de Meurthe-et-Moselle  
Arrondissement de TOUL  
Canton de DOMEVRE EN HAYE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
19 DECEMBRE 2014**

Date de convocation

5 décembre 2014

Date d'affichage

22 décembre 2014

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 15

Présents :

Votants :

Secrétaire de Séance :

Carine FROMEYER

L'an deux mil quatorze, le dix-neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,  
**Étaient présents** : MM Philippe MORENVILLIER, Frédéric JOORIS, Mmes Sylvie EHRHART, Carine FROMEYER, MM Gérald SABOT, Pierre OUVRY, Hervé HUDZIAK, Mme Emélie BLAISON, M. Thomas EULRIET, M Michel THENOT, Mme Karine GIUDICI, M Denis PICARD.

**Absents excusés** : M. Joël FERRY (Procuration à Pierre OUVRY) ; Mme Martine VILLA (Procuration à Philippe MORENVILLIER) ; Anne -Christine LALLEMENT. Karine GIUDICI (Michel THENOT)

Délibération  
N° 76-2014

**OBJET : ELECTION DU REPRESENTANT DE LA  
COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES  
CHARGES TRANSFEREES**

Par délibération du 25 juin 2014, le conseil communautaire de la communauté de communes de Hazelle en Haye a prévu, en application de l'article 1609 du Code général des Impôts, la mise en place d'une commission locale d'évaluation des charges transférées.

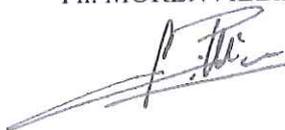
Cette commission a pour rôle d'évaluer les transferts de charges des communes vers la communauté de communes et de faire des propositions pour le calcul des attributions de compensation.

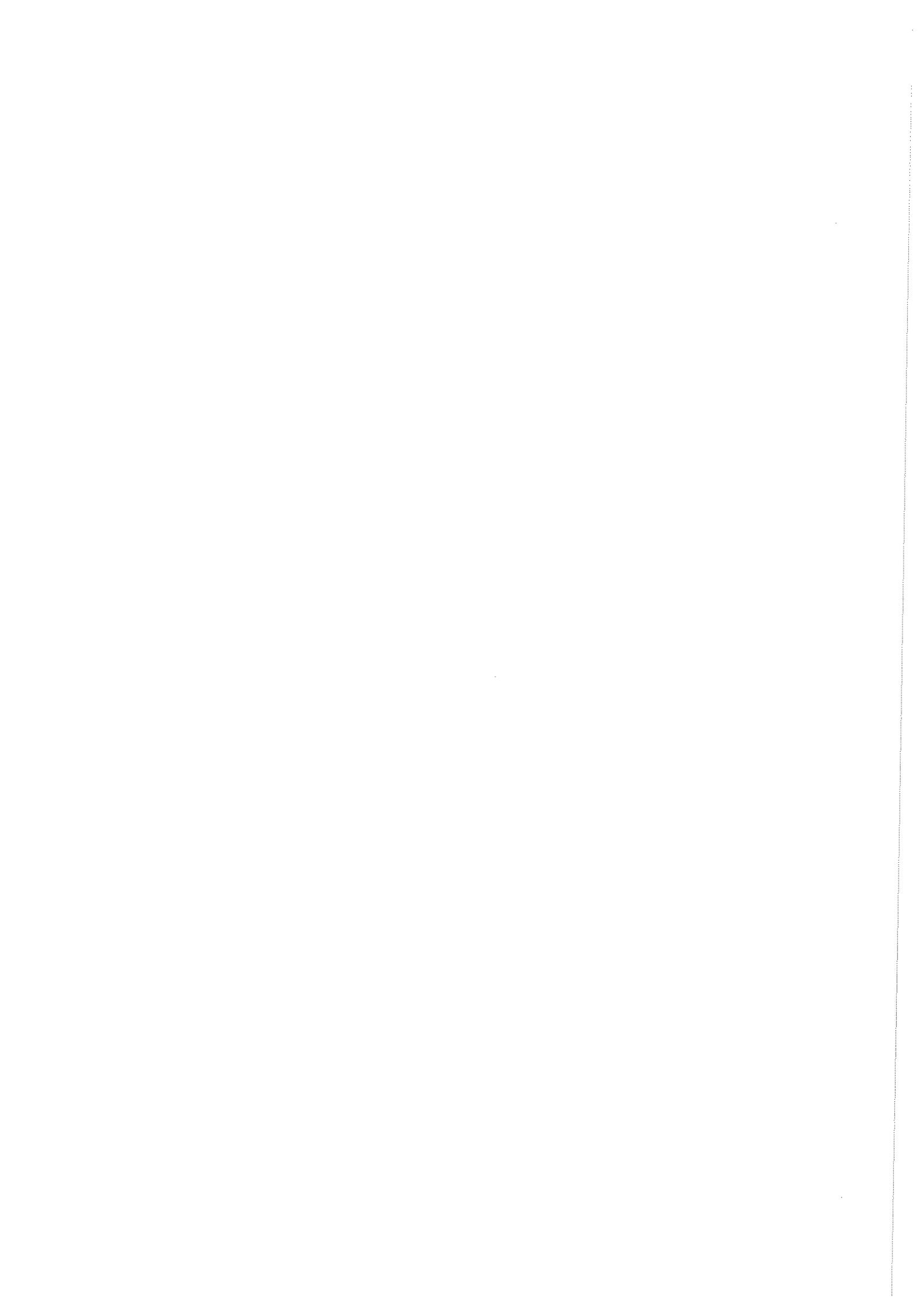
La commune doit procéder à l'élection d'un représentant au sein du conseil municipal.

Vu la candidature de Monsieur Frédéric JOORIS, il est procédé au vote.

Monsieur Frédéric JOORIS, à l'unanimité, est désigné en qualité de représentant de la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Pour copie conforme  
Le Maire,  
Ph. MORENVILLIER





Département de Meurthe-et-Moselle  
Arrondissement de TOUL  
Canton de DOMEVRE EN HAYE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
19 DECEMBRE 2014**

Date de convocation

5 décembre 2014

Date d'affichage

22 décembre 2014

Nombre de conseillers  
en exercice

En exercice : 15

Présents :

Votants :

Secrétaire de Séance :  
Carine FROMEYER

L'an deux mil quatorze, le dix-neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,  
**Étaient présents :** MM Philippe MORENVILLIER, Frédéric JOORIS, Mmes Sylvie EHRHART, Carine FROMEYER, MM Gérald SABOT, Pierre OUVRY, Hervé HUDZIAK, Mme Emélie BLAISON, M. Thomas EULRIET, M Michel THENOT, Mme Karine GIUDICI, M Denis PICARD.

**Absents excusés :** M. Joël FERRY (Procuration à Pierre OUVRY) ; Mme Martine VILLA (Procuration à Philippe MORENVILLIER) ; Anne -Christine LALLEMENT. Karine GIUDICI (Michel THENOT)

**Délibération  
N° 77-2014**

**OBJET : TRAVAUX EN REGIE**

Monsieur le Maire indique que des travaux ont été réalisés directement par les agents communaux :

- Travaux écoles
- Rafraichissement salle des petites fêtes
- L'entretien de la voirie
- Peinture de route
- Terrain de football

Il convient de passer les opérations suivantes (voir tableau ci-joint pour le détail des mandats) :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20141219-77-2014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/12/2014  
Publication : 13/01/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



Recettes de Fonctionnement Compte 722-042		Dépenses d'Investissement	
Opération	Montant Total Mandaté à transférer	Imputation	Montant à mandater
Travaux école	1 879,36 €	2313-040	1 879,36 €
Salle des petites fêtes	303,31 €		303,31 €
L'entretien de la voirie	1 448,99 €		1 448,99 €
Entretien terrain de football	143,50 €		143,50 €
Peinture de route	2 678,47 €		2 678,47 €
<b>MONTANT TOTAL</b>			<b>6 453,63 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de Monsieur le Maire et le charge d'entreprendre les démarches nécessaires à son exécution.

Pour copie conforme  
Le Maire,  
Ph. MORENVILLIER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20141219-77-2014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/12/2014  
Publication : 13/01/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



Département de **Meurthe-et-Moselle**  
Arrondissement de **TOUL**  
Canton de **DOMEVRE EN HAYE**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
19 DECEMBRE 2014**

Date de convocation  
5 décembre 2014  
Date d'affichage  
22 décembre 2014  
Nombre de conseillers  
en exercice  
En exercice : 15  
Présents :  
Votants :  
Secrétaire de Séance :  
Carine FROMEYER

L'an deux mil quatorze, le dix-neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,  
**Etaient présents :** MM Philippe MORENVILLIER, Frédéric JOORIS, Mmes Sylvie EHRHART, Carine FROMEYER, MM Gérald SABOT, Pierre OUVRY, Hervé HUDZIAK, Mme Emélie BLAISON, M. Thomas EULRIET, M Michel THENOT, Mme Karine GIUDICI, M Denis PICARD.  
**Absents excusés :** M. Joël FERRY (Procuration à Pierre OUVRY) ; Mme Martine VILLA (Procuration à Philippe MORENVILLIER) ; Anne -Christine LALLEMENT. Karine GIUDICI (Michel THENOT)

**Délibération  
N° 78-2014**

**OBJET : TRANSFERT DE CREDITS**

Suite à la délibération du 6 janvier 2014 concernant les dépenses d'investissements permettant l'ouverture de crédit anticipée

Monsieur le Maire a été autorisé à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes avant le budget primitif de 2014 :

Opération	Article	Montant	Libellé
057 « Jeux extérieurs »	2188	6 578 €	Autres immobilisations corporelles – « Grillage Aire de jeux »
051 « Achats divers mairie »	2183	1 500 €	Matériel de bureau et matériel informatique « Achat ordinateur secrétariat mairie »
<b>TOTAUX</b>		<b>8 078 €</b>	

Pour l'"autorité Compétente"  
Suite à un problème informatique, les données n'ont pas été intégrées.



Monsieur le Maire propose le transfert des crédits suivants sur le BP 2014, que le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité :

- Transfert d'une somme de 8 078 € du chapitre 020 « Dépenses imprévues » à l'article 2188 opération 057 « Jeux extérieurs » d'un montant de 6578 € et à l'article 2183 opération 061 « Achats divers mairie » d'un montant de 1 500 €.

Pour copie conforme  
Le Maire,  
Ph. MORENVILLIER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20141219-78-2014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/12/2014  
Publication : 13/01/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



Département de **Meurthe-et-Moselle**  
Arrondissement de **TOUL**  
Canton de **DOMEVRE EN HAYE**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**19 DECEMBRE 2014**

Date de convocation

5 décembre 2014

Date d'affichage

22 décembre 2014

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 15

Présents :

Votants :

Secrétaire de Séance :

Carine FROMEYER

L'an deux mil quatorze, le dix-neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,  
**Étaient présents :** MM Philippe MORENVILLIER, Frédéric JOORIS, Mmes Sylvie EHRHART, Carine FROMEYER, MM Gérald SABOT, Pierre OUVRY, Hervé HUDZIAK, Mme Emélie BLAISON, M. Thomas EULRIET, M Michel THENOT, Mme Karine GIUDICI, M Denis PICARD.

**Absents excusés :** M. Joël FERRY (Procuration à Pierre OUVRY) ; Mme Martine VILLA (Procuration à Philippe MORENVILLIER) ; Anne -Christine LALLEMENT. Karine GIUDICI (Michel THENOT)

**Délibération**  
**N° 79-2014**

**OBJET : ADHESION PREVENTION ET SANTE**  
**AU TRAVAIL**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier du centre de Gestion de Meurthe et Moselle – Pôle prévention Coordination concernant la mise à disposition des membres de l'équipe de prévention et santé au travail assurées par le centre de gestion.

Il rappelle que la mise en œuvre de cette convention a pour finalité :

- l'amélioration de la prise en charge des agents en difficulté
- l'élaboration des stratégies et dispositifs communs en matière de gestion des emplois et des compétences
- la maîtrise des coûts engendrés par l'absentéisme

L'équipe pluridisciplinaire de prévention et santé accompagne l'autorité territoriale en ce

qui concerne :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20141219-79-2014-DE

-l'amélioration des conditions et l'organisation du travail dans les services

Accusé certifié exécutoire

-l'hygiène générale et la sécurité des locaux de service

Réception par le préfet : 30/12/2014

-l'adaptation et l'aménagement des postes, techniques et rythmes de travail

Publication : 13/01/2015

-la protection des agents contre l'ensemble des nuisances et des risques d'accidents

de service

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

-l'information sanitaire

-l'accompagnement psychosocial des agents en difficulté



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention qui remplace la convention existante à compter du 19 décembre 2014 jusqu'au 31 décembre 2017.

Pour copie conforme  
Le Maire,  
Ph. MORENVILLIER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20141219-79-2014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/12/2014  
Publication : 13/01/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

